La Lettre des Enseignants Du Nord

3 février 2009

"S'opposer et proposer"

GREVE DU 29 JANVIER

70000 personnes dans la rue

Près de 40 000 personnes ont manifesté dans les rues de LILLE.

En cumulant l'ensemble des manifestations dans la région, c'est près de 70 000 personnes qui ont défilé pour protester contre la crise et ses effets néfastes pour le monde du travail.

Ils ont manifesté pour dire que le plan de relance du gouvernement a complètement occulté le volet social.
Toute aide attribuée aux entreprises doit être liée à l'emploi et au pouvoir d'achat des salariés.

L'emploi doit demeurer l'objectif prioritaire, notamment dans une région comme la nôtre où l'industrie automobile et ses sous traitants, la vente par correspondance et le BTP vont subir de plein fouet les effets de cette crise dans le courant 2009.

La relance de l'investissement ne suffit pas. La consommation doit, elle aussi, être relancée de façon ciblée en passant par une augmentation indispensable du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs, et des retraités….

Le Service Public, quant à lui, garant d'une véritable cohésion sociale, doit être maintenu voire développé dans le Nord/Pas-de-Calais. Toute suppression de postes de fonctionnaires doit être gelée si nous voulons pouvoir maintenir des services publics de qualité pour l'ensemble de la population et sur tout le territoire.

Nous étions nombreux, le jeudi 29 janvier à dire haut et fort, que le plan de relance était insuffisant.
La balle est dans le camp du gouvernement.

EVALUATIONS CM2

S'en tenir aux consignes du SE-UNSA

Vous avez été nombreux, dans l'intérêt premier des élèves, à suivre nos consignes syndicales.

Quelques jours avant la transmission des résultats des élèves aux "évaluations" CM2, nous vous invitons une nouvelle fois à utiliser le logiciel de saisie mis au point par le SE-UNSA.

En effet, l'application mise au point par le ministère ne permet pas de laisser "des cases vides". Vous pourriez être tentés, on pourrait vous tenter de compléter ces cases au doigt mouillé : une fois "1", une fois "0"....

Nous vous invitons à la plus grande prudence. Inventer des réponses, cela correspond à falsifier des résultats et cela vous mettrait dans la même situation que de décider de boycotter les évaluations : ici, un service non fait, là un service sciemment mal fait.

Pour le SE-UNSA, les évaluations sont un outil indispensable aux enseignants. Si le ministère porte la responsabilité d'avoir refusé le report des évaluations en fin d'année scolaire, ne soyons pas de ceux qui jettent le bébé avec l'eau du bain.

Encore une fois, nous vous invitons à suivre au plus près les consignes du SE-UNSA : personne ne pourra vous dire que vous avez mal fait ou que vous n'avez pas fait votre travail.

……..

Pour préparer le fichier à transmettre à l'administration…

1-Cliquer en bas de page sur l'onglet ***Anonymat***.
2-Dans le menu ***Fichier***, cliquer sur ***Enregistrer sous…***
3-Dans ***Type de fichier***, choisir **CSV**(séparateur : point-virgule)
4-Nommer le fichier puis l'adresser par mél ou courrier papier à l'IEN.

Pour éditer les résultats de chaque élève…

1-Cliquer en bas de page sur l'onglet ***Resultats***
2-La fiche de synthèse du 1er élève de la liste apparaît. On peut alors l'imprimer.
3-Pour visualiser et imprimer la fiche d'un autre élève, saisir le rang de celui-ci dans la case ***N° de l'élève*** et valider.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Quand un ministre et un recteur s'invitent…

L'Inspecteur Académie réunissait ce lundi 2 février après-midi les organisations syndicales représentatives en groupe de travail dont l'objet essentiel était le prochain mouvement départemental.

En effet, une circulaire ministérielle fixe désormais pour le mouvement interdépartemental, mais aussi pour le mouvement intradépartemental, un certain nombre de règles.

Il s'agissait donc d'étudier la déclinaison de cette circulaire au mouvement du Nord.

Cette réunion s'est articulée autour de trois points : la mise en place d'une plateforme de renseignements, censée couper l'herbe sous le pied des représentants syndicaux ; l'organisation du mouvement, avec notamment le gel de postes vacants pour les collègues sortant d'IUFM ; le barème.

La plateforme

Un numéro unique serait donc mis en place, qui permettrait à tout collègue de contacter l'Inspection Académique pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement du mouvement. A croire sans doute que l'IA n'était jusqu'à présent pas dotée de lignes téléphoniques ! Ce seront bien sûr les gestionnaires mouvement qui, comme les années précédentes, répondront aux questions des collègues. Comme ils ont le pouvoir de se dédoubler et qu'ils n'ont rien d'autre à faire, ceux-ci devront dans le même temps assurer un accueil physique à l'IA et participer à 4 réunions de bassins d'information sur le mouvement… tout en continuant leur travail habituel.

Les collègues pourront avoir une liaison constante via I-Prof avec l'IA … enfin avec les gestionnaires !

Pour info, on supprime aussi des postes chez les administratifs.

Les instructions du mouvement seront communiquées par mél aux IEN et aux écoles et disponibles sur le site de l'IA.

L'organisation du mouvement

Le calendrier

Le serveur sera ouvert du 30 mars au 14 avril prochain.

La liste des postes sera disponible sous Excel le 19 mars.

Le groupe de travail préparatoire étudiant les situations particulières (handicap, garde alternée, famille monoparentale, rapprochement de conjoint…) se réunira le 12 mai.

La CAPD mouvement aura lieu le 2 juin.

Deux groupes de travail, les 2 juillet et 31 août, se réuniront pour nommer les collègues en attente d'affectation.

Les postes

La circulaire indiquait de réserver des postes aux sortants IUFM. Le SE-UNSA était déjà intervenu lors de la précédente CAPD pour dire l'infaisabilité de cette mesure. Nous avions alors rappelé les arguments que nous avions développé fin 2006 quand l'IA projetait de bloquer des postes pour les PE2. Certes, on peut considérer cette mesure souhaitable, mais les postes disponibles ne correspondant qu'à la moitié du nombre des sortants IUFM, on aurait conforté la situation de la moitié d'entre eux en nomadisant de fait et pour plusieurs années les autres. Le projet de l'IA ne comprendra donc pas de postes réservés.

La circulaire indique aussi qu'il faut favoriser au maximum les nominations à titre définitif afin de stabiliser les équipes… accessoirement au détriment de l'intérêt personnel des collègues ! Il faudra en tout cas évaluer dans quelle mesure ce qui est proposé permettra de réduire ce turn-over qui reste à démontrer. Nous pensons, nous, qu'il augmentera.

Soit ! Un certain nombre de collègues nommés à titre provisoire sur postes particuliers seraient dorénavant nommés à titre définitif : certains conseillers pédagogiques, les CTICE (sans conditions de diplôme professionnel), les maîtres de CLIN, de classe relais.

Mais seraient créés aussi des postes de titulaires de circonscription : en fait, des coquilles vides qu'on remplirait après le mouvement avec des « bouts de poste » (décharge de directeurs, compléments de temps partiel). Les IEN disposeraient donc, après mouvement, d'un certain nombre de collègues nommés sur des postes de titulaires de circonscription ; ils devraient les recevoir et les affecter, seuls sur les postes vacants de leur circonscription. Sur quels critères ? Mystère !

Le SE-UNSA, compte tenu du caractère définitif de la nomination, s'oppose à ce que ces postes soient publiés sans que les collègues puissent identifier au moins 50% du poste. Nous proposons par contre que les collègues bénéficiant actuellement d'une priorité sur un poste fractionné puissent, à leur demande, être confirmés à titre définitif sur ce poste. L'administration ne semble pas y être opposée.

Dans tous les cas, il s'agira bien de ne pas se tromper quand on préparera son mouvement. La plupart des postes étant attribuée à titre définitif, on restera sur son poste tant qu'on n'a rien aux mouvements suivants. Par ailleurs, les collègues qui, pour quitter leur poste, demanderont des postes à titre provisoire (de fait toujours vacants), en seront quitte à croiser les doigts.

En effet, il faudra être particulièrement chanceux pour formuler des vœux sur des postes dont on ne saura plus désormais s'ils se libèrent ; il faudra avoir d'autant plus de chance qu'on ne pourra plus formuler 45, mais seulement 30 vœux, comme l'impose la circulaire ministérielle.

Les seuls postes qui resteront vacants seront les postes spécialisés occupés par des personnels non titrés.

Le barème

Par décision du recteur d'harmoniser les barèmes au niveau académique, **la note disparaît du barème**.
Cette suppression, quoi qu'on en pense, va influer directement sur la stratégie mise en œuvre par les collègues pour obtenir un poste.
Désormais, le seul élément fixe du barème sera l'ancienneté générale de service.
Y seraient ajoutés, en fonction de situations particulières, des points éventuels.

- Handicap : les collègues bénéficieraient d'une priorité absolue (c'était déjà le cas)
- Mesures de carte scolaire : codes de priorité tels qu'on les connaît aujourd'hui.
- Services en zone violence : 10 points pour cinq années de service en continu.
- Réintégrations : code de priorité tels qu'on le connaît.
- Ancienneté sur poste : l'administration reprend la proposition du SE-UNSA. 5 points seraient attribués aux collègues ayant effectué 3 ans à titre définitif dans l'Avesnois. Le SE-UNSA demande que ces points soient attribués quel que soit le caractère de la nomination.
- Ancienneté spécifique de direction : 1 point par an (comme actuellement).
- Ancienneté spécifique sur poste spécialisé : 1 point pour 1 an, 3 pour 2 ans, 6 pour 3 ans. Actuellement, c'est 4-8-12, mais la note n'étant plus prise en compte, la modération se justifie. Le SE-UNSA demande toutefois la déclinaison 2-4-6 pour que cette bonification ait le même impact que les années précédentes. Cette proposition sera étudiée.
- Situations médicales ne relevant pas du handicap ou situations sociales : 12 points ou code de priorité 1 (comme actuellement).
- Rapprochement de conjoint (titulaires) : 4 points en cas d'éloignement de plus de 50 km du lieu de travail du conjoint.
- Famille monoparentale : 6 points si la collègue est nommée à plus de 50 km de son domicile. Le SE-UNSA a demandé la suppression de la clause kilométrique et que cette mesure soit étendue aux sortants IUFM.
- Garde alternée : 6 points si le/la collègue est nommé(e) à plus de 50 km du domicile de l'autre parent. Le SE-UNSA a demandé la réduction du nombre de km et que cette mesure soit étendue aux sortants IUFM.

Dans tous les cas de figure, le mouvement 2009 prend véritablement un nouveau visage et les pièges seront nombreux.

Le SE-UNSA organisera en temps utile, en tout cas dès que les mesures seront stabilisées, une série de réunions d'information sur le mouvement et tiendra des permanences régulières sur différents secteurs du département. Plus que jamais,

NE PREPAREZ PAS VOTRE MOUVEMENT SEUL(E) !

DEFENDONS LE PLANNING FAMILIAL

Aux côtés du Planning Familial, défendons le droit à l'information, à l'éducation, à la sexualité, pour toutes et tous

En diminuant de 42 % dans la Loi de Finances 2009 le montant affecté au conseil conjugal et familial, l'Etat programme à très court terme la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective.

Par cette décision, l'Etat montre sa volonté d'abandonner les missions qui sont les siennes quant à l'accueil, l'information et la prévention concernant la contraception, la fécondité, la sexualité. Il se désengage, par là, de la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il marque son désintérêt pour les pratiques d'accueil et de conseil, qu'elles soient mises en oeuvre lors d'activités collectives ou d'entretiens individuels.

Ces missions d'utilité publique sont donc très clairement menacées par la baisse des financements, déjà largement insuffisants, alors que la Loi Neuwirth a clairement affirmé le rôle essentiel joué par les associations aux côtés de l'Etat.

Pourtant, dans une société où les relations filles-garçons sont de plus en plus marquées par la violence, où les campagnes nationales de prévention et d'information ont besoin des relais de terrain pour être efficaces, ces missions définies par la loi, plus que jamais, sont primordiales !

450.000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial dans ses 70 associations départementales de Métropole et des DOM. La conséquence de cette brutale démission de l'Etat est la fermeture programmée d'un grand nombre de ces lieux d'accueil individuels et collectifs.

L'Etat doit assurer sa responsabilité nationale pour l'information, l'éducation à la sexualité, et la prévention pour toutes et tous conformément à l'article 1 de la Loi 73-639 du 11 juillet 73.
L'Etat ne doit pas supprimer les lieux d'écoute et de parole, mais les développer.
L'Etat ne doit pas supprimer les interventions collectives, mais les développer.
L'Etat doit donner aux associations qui assurent ces missions, les moyens aujourd'hui nécessaires, pour le développement de leurs activités et de leurs interventions.

Tous ces acquis sont récents, ces droits sont fragiles, Nous avons lutté pour les obtenir, luttons ensemble pour les défendre !

Soutenez Le Planning Familial, signez la pétition.

http://www.planning-familial.org/petition-defense-loi-neuwirth/ ?petition=6